



## Edito

Chers partenaires,

C'est avec un grand plaisir que je vous présente ce nouveau numéro de notre magazine "Lettre aux Partenaires", le 35ème du nom. Chaque édition est l'occasion de partager avec vous les avancées, les projets et les dispositifs qui nous tiennent à cœur, et qui, nous en sommes convaincus, auront un impact concret et positif sur le terrain.

Dans cette édition, nous mettons en lumière plusieurs nouveautés et initiatives majeures comme le lancement de l'espace "professionnels" sur le site caf.fr, conçu pour mieux vous accompagner avec des outils et informations adaptés à vos besoins. Par ailleurs, nous renforçons notre soutien aux Alsh accueillant des jeunes en situation de handicap, avec une subvention dédiée pour favoriser leur inclusion.

Vous découvrirez également les détails de l'Allocation de Rentrée Scolaire 2023 et des aides au logement pour les étudiants, essentielles pour de nombreuses familles.

Je vous invite à parcourir ce numéro pour enrichir vos pratiques et continuer, ensemble, à bâtir une société plus inclusive.

Bonne lecture à toutes et à tous,



Guillaume LACROIX  
Directeur Général de la Caf de La Réunion

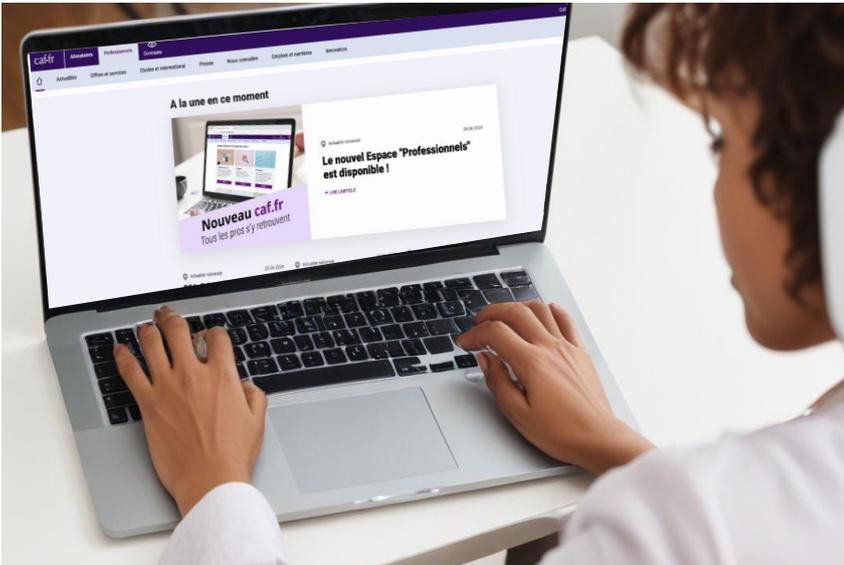
## Sommaire

- 02 ▶ Le site caf.fr évolue : lancement de l'espace "professionnels"
- 03 ▶ Inclusion et accessibilité : une subvention pour les Alsh accueillant des jeunes en situation de handicap
- 04 ▶ Allocation de rentrée scolaire 2023 : les montants et les démarches à réaliser
- 05 ▶ Aides au logement des étudiants (Ale) : conditions, simulation et demande
- 06 ▶ Nos dernières actualités



## RELATION DE SERVICE

# LE SITE CAF.FR ÉVOLUE : LANCEMENT DE L'ESPACE "PROFESSIONNELS"



Les sections "Nous connaître" et "Partenaires" du site caf.fr ont fusionné pour créer un espace unique intitulé "Professionnels".

### Accès simplifié

L'accès aux informations et services dédiés aux professionnels est désormais centralisé et regroupe les espaces Presse et Partenaires. Fini les allers-retours entre plusieurs sections : toutes les informations sont réunies en un seul endroit. Sous l'onglet **Professionnels**, vous trouverez des informations nationales et départementales.

### Les informations départementales

Cet espace inclut les aides et accompagnements spécifiques pour La Réunion dans la nouvelle rubrique **Offres et services / Partenaires locaux**. On peut y trouver les **actualités locales**, les rubriques essentielles, des documents ressources et des liens utiles. Pour tout savoir sur la Caf de La Réunion, il est possible de consulter la rubrique **Nous connaître > Ma Caf**. Une section Presse avec nos **communiqués** et **dossiers de presse** est également disponible.

### Des informations centralisées

Toutes les actualités, ressources et outils auparavant répartis sur plusieurs sections sont maintenant centralisés dans l'espace Professionnels. On y trouve des informations sur les missions de la Caf de La Réunion, des données statistiques, des publications officielles, des documents de référence ainsi que des ressources spécifiques pour les partenaires et les acteurs sociaux.

### Navigation optimisée

Le nouvel espace "Professionnels" a été conçu pour offrir une navigation intuitive et une meilleure ergonomie. Que ce soient des informations sur nos projets, des documents de référence, ou des outils de collaboration, la recherche s'effectue rapidement et facilement.

### Comment accéder à l'espace "Professionnels" ?

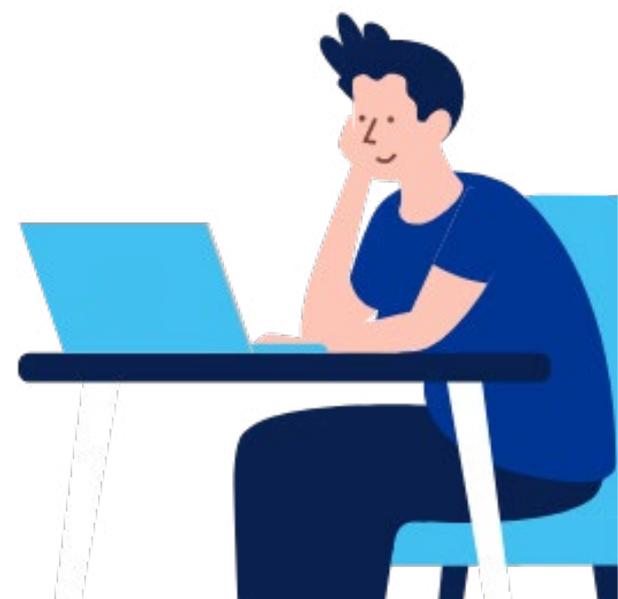
Rendez-vous sur notre site caf.fr et cliquez sur l'onglet **Professionnels** dans le menu principal.

**Découvrez l'espace "Professionnels"**

Présentation en vidéo de l'espace professionnel du caf.fr en 2 minutes.

**i En savoir plus**

Découvrez le dépliant de présentation du nouveau caf.fr



## FAMILLE – ENFANCE – HANDICAP

# INCLUSION ET ACCESSIBILITÉ : UNE SUBVENTION POUR LES ALSH ACCUEILLANT DES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP



### En savoir plus

La Caf soutient financièrement le fonctionnement et le développement des accueils de loisirs sans hébergement par le biais des prestations de service et d'autres compléments spécifiques.

Pour en savoir plus sur les aides financières à destination des Alsh rendez-vous sur la page Accueils collectifs pour mineurs.



Depuis le 1er janvier 2024, les accueils de loisirs sans hébergement (Alsh) peuvent recevoir une nouvelle aide financière pour les enfants et adolescents bénéficiaires de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh). Cette aide s'appelle le complément inclusif.

### Comment fonctionne le complément inclusif ?

Le complément inclusif ajoute 4,50 € par enfant et par heure d'accueil à la prestation de service (Ps) Alsh. Il vise à :

- améliorer la qualité de l'accueil des enfants handicapés ;
- assurer la continuité de leur accueil ;
- créer de nouvelles places pour ces enfants.

Les types d'accueils concernés sont :

- Les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires.
- Les accueils pour adolescents.

Les établissements d'accueil doivent être déclarés à la SDJES/DRAJES et répondre aux critères d'éligibilité à la prestation de service ordinaire pour recevoir cette aide.

### Comment demander le complément inclusif ?

La demande est simple. Il suffit de se connecter à son espace "Mon Compte Partenaire" et d'utiliser le service "Aides financières d'actions sociales" (AFAS). Le nombre d'enfants accueillis bénéficiaires de l'Aeeh et le nombre d'heures d'accueil réalisées doivent être déclarés. Il est nécessaire de garder le justificatif d'obtention de l'Aeeh pour chaque enfant concerné.

### Un engagement pour l'inclusion

Près de 400 000 enfants bénéficient de l'Aeeh en France. Leur accueil dans les Alsh est un droit fondamental. La branche Famille s'engage, dans sa Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2023 – 2027, à améliorer l'accessibilité des Alsh pour ces enfants et à favoriser leur inclusion.



## Guide "Je fais face au handicap ou à la maladie de mon enfant"

Le guide "Je fais face au handicap ou à la maladie de mon enfant" marque une avancée significative vers une inclusion accrue des enfants malades ou en situation de handicap. S'inscrivant dans le cadre du Service public de la petite enfance (SPPE), il contribue à lever les freins à l'inclusion et à promouvoir l'accessibilité aux droits, limitant ainsi les ruptures de parcours. Fruit d'un travail collectif et pluridisciplinaire, ce guide a été spécialement conçu pour répondre aux besoins des familles.

Ce guide est spécialement conçu pour accompagner et informer les parents d'enfants malades ou en situation de handicap ainsi que les professionnels intervenant auprès de ces familles.

Ce guide contient des ressources précieuses ; des conseils pratiques et des informations essentielles sur les aides et les droits disponibles, incluant un schéma utile pour orienter les parents confrontés à la maladie ou au handicap de leur enfant.

Découvrez le guide en cliquant sur l'image.



### Chiffres clés 2023

158 enfants porteurs de handicap ont bénéficié d'un mode d'accueil. La majorité d'entre eux (80 %) a été accueillie dans des établissements multi-accueils et des crèches collectives

## PRESTATIONS

# ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE 2024 : LES MONTANTS ET LES DÉMARCHES À RÉALISER

Versée le 6 août dernier, L'allocation de rentrée scolaire (Ars), est une aide qui vise à préparer la rentrée scolaire des enfants. En 2023, 77 030 familles aux revenus modestes ont bénéficié de cette aide, ce qui représente environ 126 338 enfants de 6 à 18 ans pour un montant de 52,5 millions d'euros.

### Qui en bénéficie ?

L'allocation de rentrée scolaire s'adresse aux familles dont les enfants âgés de 6 à 18 ans sont scolarisés, en apprentissage ou pris en charge dans un établissement d'accueil spécialisé. Cette aide concerne aussi les enfants de moins de 6 ans déjà inscrits au CP.

### Les conditions d'attribution

Pour bénéficier de l'allocation de rentrée scolaire, les ressources du foyer ne doivent pas dépasser un plafond. Il faut avoir eu, en 2022, des ressources inférieures à une limite qui varie en fonction du nombre d'enfants à charge.

Nombre d'enfant à charge	Ressources 2022
1	27 141 euros
2	33 404 euros
3	39 667 euros
4	45 930 euros

### Quelles sont les démarches à effectuer ?

- Moins de 6 ans : envoi d'un certificat de scolarité

Si l'enfant a 6 ans en 2024, mais rentre déjà en CP cette année, il est possible de bénéficier de l'Ars : il suffit de demander un certificat de scolarité auprès de son école et de l'envoyer à la Caf.

- 6 -15 ans : c'est automatique

Pour les enfants nés entre le 1er janvier 2009 et le 31 décembre 2018 inclus, aucune démarche n'est nécessaire. Le calcul et le versement des droits sont automatiques en fonction des ressources du foyer, si les dossiers sont à jour.

- 16 -18 ans : déclarez la scolarité en ligne sur [caf.fr](http://caf.fr)

Sans attendre la rentrée, les parents allocataires ayant un enfant né entre le 16 septembre 2006 et le 31 décembre 2008 inclus doivent se rendre dans leur Espace « Mon Compte » ou sur l'application mobile « Caf - Mon Compte » pour confirmer que leur enfant est toujours scolarisé, étudiant ou en apprentissage pour la rentrée 2023. La télédéclaration est ouverte depuis le 6 juillet 2023.

La Caf contacte les allocataires au mois de juillet par mail ou courrier pour les inviter à effectuer cette démarche. Quel que soit le profil de l'enfant (lycéen, étudiant salarié, apprenti...), il n'est plus nécessaire d'envoyer à la Caf un certificat de scolarité.

### Quel est le montant de l'Ars ?

Le montant de l'Ars est modulé en fonction de l'âge de l'enfant :

#### Montants Ars pour la rentrée 2024

6-10 ans	416,40 €
11-14 ans	439,38 €
15-18 ans	454,60 €

[caf.fr](http://caf.fr)



### Tout comprendre sur l'allocation de rentrée scolaire

Pour en savoir plus sur une demande d'Ars, rendez-vous sur le site [caf.fr](http://caf.fr)



## PRESTATIONS



## AIDES AU LOGEMENT DES ÉTUDIANTS (ALE) : CONDITIONS, SIMULATION ET DEMANDE

La Caf accompagne les étudiants financièrement afin de leur permettre de trouver un logement pour qu'ils puissent se concentrer sur l'essentiel : leurs études.

### Logement étudiant : les prestations

Selon la nature du logement et selon la situation familiale de l'étudiant, deux types d'aides peuvent être accordées par la Caf :

- L'allocation de logement à caractère social (Als) : pour les étudiants isolés ou en couple, sans personne à charge ;
  - L'allocation de logement à caractère familial (Alf) : pour les étudiants isolés ou en couple, avec personne à charge.
- Les conditions d'ouverture du droit à ces prestations sont identiques. Ces prestations ne sont pas cumulables et leur montant dépend de plusieurs critères dont : le montant du loyer, la situation familiale et le niveau de ressources.

### Quelles sont les démarches pour bénéficier de ces aides?

1-Faire la simulation sur [caf.fr](http://caf.fr)

Grâce au simulateur en ligne sur le site internet [www.caf.fr](http://www.caf.fr), l'étudiant peut évaluer le montant de son aide au logement.

2-Faire la demande en ligne lorsque le bail est signé

- Se connecter sur [caf.fr](http://caf.fr) et indiquer son code postal
- Faire sa demande en ligne : Allocataires > Aides et démarches > Mes démarches > Logement.

Tout se passe sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr) et sur l'application Caf-Mon Compte.

### Les éléments indispensables pour la demande en ligne

- une adresse mail valide
- un contrat de location ou de bail
- le montant du loyer
- le nom, l'adresse et le numéro de SIRET du bailleur
- le numéro de dossier des parents s'ils sont allocataires
- un Rib (format BIC/IBAN)



### Chiffres clés de l'Allocation logement étudiant en 2023

- **6 703** étudiants ont bénéficié de l'Ale pour un montant de plus de **10,36 millions d'euros**
- **3 828** nouvelles demandes d'Ale ont été réalisées dont **3 783** par internet, soit **99%** des demandes reçues



### Vidéo

La Caf décrypte pour vous : l'aide au logement étudiant en 90 secondes



### FAQ

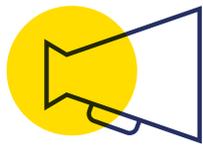
La page internet dédiée à cette prestation sur [caf.fr](http://caf.fr)



### Dépliant

Le dépliant d'information relatif à l'aide au logement étudiant





## NOS DERNIÈRES ACTUALITÉS

### PRESTATIONS

#### Partir à l'étranger : les impact sur les droits

Le versement des prestations familiales est soumis à une condition de résidence sur le territoire français des parents et des enfants.

Les séjours à l'étranger, d'une durée supérieure à 3 mois, peuvent avoir des incidences sur les droits pour :

- les prestations familiales : absence supérieure à 92 jours par année civile pour soi-même, son conjoint et/ou ses enfants,
- les aides au logement : non-occupation du logement supérieure à 122 jours par année civile,
- le RSA, la prime d'activité et l'Aah : absence supérieure à 92 jours par année civile ou de date à date.

Il est important de savoir que les prestations versées durant les mois d'absence lors de ses séjours hors du territoire français peuvent être mises en recouvrement.

Pour tout départ à l'étranger pour une période supérieure à 3 mois (stages, voyages, etc.), il faut penser à le signaler à la Caf. Cela permet d'éviter toute interruption ou récupération induite des prestations.

Pour déclarer son départ à l'étranger, rendez-vous sur « Caf-Mon Compte » en cliquant sur le lien ci-dessus.

caf.fr



### PARENTALITÉ

#### Séparation des parents : comment préserver l'enfant ?

Lorsque des parents décident de se séparer, cela perturbe profondément la vie de leur enfant. L'objectif crucial pour le couple qui se sépare est de dissocier la dimension conjugale de la parentalité afin de protéger au mieux leur enfant.

Pour soutenir ces parents, la Caf collabore avec des associations de Médiation Familiale pour organiser des séances d'information mensuelles sur la séparation et le divorce.

Ces séances, intitulées "Rester parents après la séparation", s'adressent à tout parent envisageant une séparation, ou ayant récemment divorcé ou séparé. Elles offrent des informations et des discussions sur les aspects sociaux et psychologiques de la séparation, les réactions et besoins des enfants selon leur âge, les aspects juridiques de la séparation et du divorce, la médiation familiale, ainsi que les ressources disponibles localement.

La Caf invite les parents à participer à ces séances pour les accompagner dans cette période délicate.

Retrouvez toutes les informations et le planning en ligne sur [caf.fr](http://caf.fr) en cliquant sur l'image >>>



### PRESTATIONS

#### Les ateliers jeunes papas Septembre 2024

Chaque mois, la Caf de La Réunion organise des ateliers de paternité conçus spécialement pour accompagner les papas dans l'aventure de la parentalité. Devenir père est une étape extraordinaire, mais cela peut aussi soulever des questions et des défis. Les ateliers en direction des jeunes et futurs papas sont gratuits.

Pour s'inscrire, adresser un mail à : [sergelebonrun974@gmail.com](mailto:sergelebonrun974@gmail.com) ou contacter le 06 92 00 30 71, en indiquant les informations suivantes : nom, prénom, téléphone et adresse mail. Cette inscription sera suivie d'un mail de confirmation.

Les prochaines dates par secteur :

- NORD : Samedi 14 Septembre 2024, de 09H00 à 12H00, au LAEP du Chaudron Ti Chemin Gran Chemin, 6 rue Indiana à Sainte-Clotilde ;
- SUD : Mercredi 11 Septembre 2024, de 17H00 à 20H00, au LAEP Fée Mazine, 01 Bis Rue Ernest Payet à Saint-Pierre ;
- OUEST : Jeudi 19 Septembre 2024, de 16H30 à 19H30, au LAEP/REP, 05 Bis Rue Grande Terre, à Fleurimont ;
- EST : Mercredi 18 Septembre 2024, de 17H00 à 20H00, au LAEP de la Cressonnière, Espace Culturel Pierre Roseli 300 Rue Bois de Rose La Cressonnière à Saint-André.



# NOS DERNIÈRES ACTUALITÉS

## LOGEMENT

### BAILLEURS : campagne 2024 de déclaration des loyers

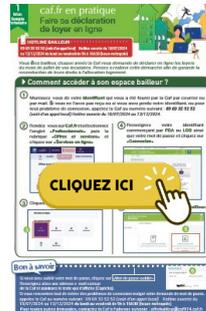
La campagne de télédéclaration pour les bailleurs ayant des locataires bénéficiaires d'une aide au logement a débuté en juillet dernier.

La déclaration des loyers est indispensable pour le calcul de l'aide au logement. Elle doit être réalisée dans l'espace bailleur sur caf.fr (onglet professionnels), à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe.

Pour guider les bailleurs dans les étapes de la déclaration de loyer via l'espace bailleur, la Caf propose un accompagnement pas à pas dans un flyer et une vidéo.

Pour rappel, l'Espace bailleur permet toute l'année de déclarer un changement, de signaler un impayé de loyer ou de contacter la Caf.

Pour se rendre sur l'Espace bailleur, cliquez sur le lien [Espace bailleurs](#)



Le flyer



La vidéo tuto

## STATISTIQUES

### Publication N°35 Les foyers bénéficiaires de la prime d'activité en septembre 2023

La Caf de La Réunion a publié une étude sur les foyers bénéficiaires de la prime d'activité en septembre 2023. Celle-ci a couvert 90 432 foyers réunionnais, soit 194 649 personnes (23 % de la population), avec une hausse de 2,3 % sur un an. Les versements totaux s'élèvent à 231 millions d'euros.

Pour en savoir plus, retrouvez cette publication en cliquant sur l'image.



### Publication N°36 Les foyers bénéficiaires d'une aide personnelle au logement en septembre 2023

La Caf de La Réunion a publié une étude sur les aides au logement en septembre 2023. La Caf a versé environ 408 millions d'euros à 112 967 allocataires, couvrant 264 786 personnes (un tiers de la population). Les allocations de logement familial et social ont diminué respectivement de 2,9 % et 0,7 %.

Pour en savoir plus, retrouvez cette publication en cliquant sur l'image.



### Publication N°37 L'accueil du jeune enfant au 31 décembre 2023

La Caf de La Réunion a publié une étude sur l'accueil du jeune enfant au 31 décembre 2023. En 2023, la Caf comptait 287 715 allocataires, une augmentation de 0,4 % par rapport à l'année précédente. Parmi eux, 146 943 ont bénéficié d'une aide liée à l'accompagnement des familles, représentant 51 % des allocataires, avec une légère baisse de 0,3 % par rapport à 2022.

Pour en savoir plus, retrouvez cette publication en cliquant sur l'image.



# NOS DERNIÈRES ACTUALITÉS

## ACTION SOCIALE

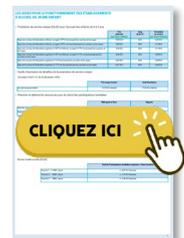
### Barème national 2024 : les aides de la Caf aux partenaires

La Caf accorde des aides à ses partenaires pour le financement des équipements et des services destinés aux familles. Ce barème national est en vigueur sur tout le territoire et peut être complété par des subventions locales. Les montants des prestations de service sont déterminés par le système d'information de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (Cnaf), basé sur les principaux plafonds et taux de prestation de service spécifiés.

Parmi les augmentations notables en 2024 :

- +3,49% du barème de la Prestation de service unique (PSU) constituant un effort exceptionnel d'évolution en faveur des crèches ;
- +3,39% en moyenne pour les prestations de service finançant les autres équipements ;
- l'évolution des barèmes des aides à l'investissement pour les Eaje, les Mam et les Rpe ;
- la hausse de 6% du taux de cofinancement des prestations de service dédiées aux structures d'animation de la vie sociale et des foyers de jeunes travailleurs.

Retrouvez le barème national des aides de la Caf aux partenaires en cliquant sur l'image >>>



## PRESTATIONS

### Les délais de traitements de la Caf de La Réunion

La Caf propose aux allocataires une mise à jour hebdomadaire des délais de traitement des dossiers, disponible sur son site internet caf.fr. Cette initiative de transparence vise à mieux informer les usagers et à les accompagner dans leurs démarches administratives, offrant ainsi un service de qualité.

Les délais de traitement, calculés sur les 30 derniers jours, sont fournis à titre indicatif, permettant aux allocataires de mieux anticiper la prise en charge de leurs demandes. Actuellement, les courriels adressés à la Caf sont traités en moyenne sous 30 jours. De même, les demandes de prestations spécifiques telles que le Revenu de Solidarité Active (Rsa) et l'Allocation aux Adultes Handicapés (Aah) nécessitent un délai moyen de 30 jours. En revanche, pour d'autres types de demandes, comme les allocations familiales, le délai moyen est plus court, s'élevant à 12 jours.

Pour assurer un traitement plus rapide des dossiers, il est vivement recommandé de privilégier les démarches en ligne. Les allocataires peuvent soumettre leurs demandes directement sur le site caf.fr ou via l'application mobile Caf-MonCompte, ce qui facilite un traitement plus fluide et accéléré.

**CAF de La Réunion**

**INDICATEURS LOCAUX**  
Délais de traitement (Chiffres mis à jour le 09/08/2024)

Votre Caf traite actuellement les courriels arrivés entre le 08/07/2024 et le 09/08/2024	Votre Caf traite actuellement les demandes RSA et AAH arrivés entre le 27/06/2024 et le 27/07/2024	Votre Caf traite actuellement les autres demandes arrivées entre le 05/07/2024 et le 27/07/2024
---	---	--

**CLIQUEZ ICI**

Il est inutile de nous contacter si vous avez réalisé une demande après ces dates. Votre dossier est en attente de traitement.

**A SAVOIR** Pour un traitement plus rapide de votre dossier, pensez à faire votre demande en ligne sur le Caf.fr ou sur l'appi Caf MonCompte.

**Les allocataires sont satisfaits...**

du site internet à 92%	des appels téléphoniques à 88%
des visites à l'accueil à 76%	de l'application mobile à 99%
de la clarté de nos réponses aux mails à 80%	de la clarté de nos courriers à 94%
de la facilité à faire leur demande de prestation sur caf.fr à 91%	des délais entre la demande et le paiement de la prestation à 82%

Pour consulter les délais de traitement actualisés et suivre l'évolution des dossiers, la Caf invite à visiter régulièrement son site caf.fr.

# NOS DERNIÈRES ACTUALITÉS

## PRESTATIONS

### La Caf à votre écoute

La Caf propose une plateforme de consultation citoyenne intitulée "La Caf à votre écoute". Cette initiative vise à renforcer la qualité des services publics en permettant une interaction directe avec les usagers, partenaires et salariés de la Caf. Grâce à cette plateforme, chacun peut exprimer ses opinions, partager ses expériences personnelles, et proposer des idées ou des suggestions concrètes pour améliorer les services offerts par la Caf. Cette démarche participative est essentielle pour identifier les besoins réels des usagers et adapter les prestations en conséquence.

La participation est simple : il suffit de se rendre sur la plateforme "La Caf à votre écoute", où vous pourrez répondre à des sondages, proposer des améliorations, et échanger avec les autres participants. Chaque contribution compte et peut faire la différence dans l'évolution des services publics.

La Caf est à votre écoute pour construire ensemble un service public plus efficace et adapté à vos besoins.

Pour plus d'informations et pour prendre part à cette initiative citoyenne, nous vous invitons à visiter la plateforme en cliquant sur l'image ci-dessus.



## PRESTATIONS

### Sam et l'administration : objectif zéro galère

Pour répondre aux besoins des jeunes âgés de 16 à 25 ans, souvent déconcertés face à "l'univers administratif", la Caisse Nationale des Allocations Familiales (Cnaf) et l'Assurance Maladie ont conjointement développé une bande dessinée éducative. Cette initiative s'adresse particulièrement aux partenaires institutionnels et associatifs, désireux d'accompagner efficacement cette tranche d'âge dans leurs démarches administratives.

Le héros de cette BD, Sam, est un jeune adulte typique qui, à l'instar de beaucoup d'autres, se trouve régulièrement démuni face aux méandres administratifs. Qu'il s'agisse de créer sa carte vitale, de demander la Prime d'activité, ou encore de simuler une aide au logement, Sam doit affronter seul ces processus parfois angoissants. À travers une série d'aventures, il est confronté à des formulaires interminables, des délais de réponse frustrants et une multitude de sigles incompréhensibles.



Cette bande dessinée guide ses lecteurs de manière ludique et pédagogique à travers les différentes étapes de procédures courantes telles que la demande de Rsa, l'aide au logement, la Prime d'activité, ou encore l'inscription au Bafa. Inspirée par l'univers manga et ancrée dans des situations réalistes, elle a été conçue pour rendre les prestations de la Caf et de l'Assurance Maladie plus compréhensibles et accessibles aux jeunes.

La diffusion de cette BD représente une opportunité unique de soutenir une initiative innovante, qui vise à simplifier l'accès aux droits sociaux et à encourager l'autonomie des jeunes. La BD est disponible en ligne, et les partenaires sont invités à la promouvoir afin de maximiser son impact auprès de leur public cible. Pour y accéder, cliquez sur l'image.